



RÈGLEMENT
CHALLENGE DE FRANCE 2023
Souvenir Jean-Pierre Guillot



Le Challenge de France se veut un baromètre de l'engagement et de l'implication des clubs de notre Fédération dans l'ensemble de nos activités. Le but est d'inciter et de motiver les membres adhérents à participer aux organisations les plus remarquables de la Fédération.

Ce challenge est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés en club aux manifestations ou événements figurant dans la liste ci-après.

Pour marquer ces points, tout cyclotouriste peut participer, en nombre illimité dans l'année, à ces manifestations, ou événements, sauf pour les Randonnées permanentes ou les boucles de randonnées permanentes pour lesquelles le nombre de participations sera limité à 1 par circuit lors de l'année 2023. Le club marque autant de points que de participants. À noter que les clubs n'ont aucune comptabilité à tenir ; cette dernière est prise en compte par les différents responsables d'organisations ou les structures (CoDep, CoReg) qui transmettent les éléments au délégué fédéral chargé du Challenge de France. Le retour des fiches « Challenge 2023 » devra être effectué au plus tard dans le mois qui suit l'organisation au risque de ne pas être retenu.

Les différents brevets (brevets de distance - y compris le 100 km - BCN - BPF, Brevet des parcs, montagnards, VI, européen, etc.) réalisés par les participants doivent être envoyés, au préalable, aux homologateurs concernés par les brevets.

Ce sont ces derniers qui transmettront la liste des clubs au délégué fédéral chargé du Challenge.

Le Challenge de France 2023 qui commence le 16 septembre 2022, gardera le barème de points fixé pour l'exercice 2021 et 2022, avec en particulier :

- **5 points** participation aux formations de dirigeants.
- **5 points** participation aux Cyclomontagnardes et aux Vertes Tout-Terrain
- **10 points** participation aux Diagonales, aux Voyages Itinérants et aux Mer-Montagne.
- **10 points** pour la finalisation de certains brevets (BPF, BCN, B. des Parcs, B. Européen et le BCMF)
- **5 points** pour la participation à une organisation spécifique ouverte et adapter aux personnes en situation de handicap ou désireuse de se remettre au vélo suite à maladie
- **10 points** au club organisateur d'une manifestation spécifiée à l'item précédent (hors Téléthon, parcours du cœur, ou autre manifestation institutionnelle de masse).
- **5 points** pour chaque au Paris-Brest-Paris 2023.
- **10 points** pour les participants au Paris-Brest-Paris des jeunes 2023.

Les organisations Gravel seront prises en compte au même titre que les « organisations par un club », mais pour 3 points .

« Savoir rouler à vélo » ► les clubs inscrits et labélisés pour cette activité par la Fédération se verront attribuer 3 points par intervenant et 6 points par session menée dans la limite de 3 sessions par an.

La période de référence des organisations est : du 16 septembre de l'année précédente au 15 septembre de l'année en cours. Les effectifs des clubs sont arrêtés au 1^{er} septembre 2023.

Fiche manifestations à 10 points*

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Club possédant une structure labélisée École française de vélo. • Club créant une École française de vélo dans l'année. • Critérium du jeune cyclotouriste (Route & VTT) : <ul style="list-style-type: none"> - finale départementale, ⁽²⁾ - finale CoReg, - finale nationale. • Concours d'éducation routière : <ul style="list-style-type: none"> - finale départementale, - finale CoReg, - finale nationale. • Semaine nationale et européenne des jeunes. • Trait d'union jeunes Route & VTT. • Brevet d'initiation au cyclotourisme familial. | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre inter Écoles française de vélo. ⁽⁵⁾ • BCN – BPF (lauréat ayant terminé, année d'homologation). • Brevet des parcs. • Brevet européen. • Mer-Montagne (par randonnée) toutes options. • Mer-Montagne (lauréat ayant terminé le cycle – année d'homologation) toutes options. • Diagonales de France (par Diagonale). • Voyages itinérants route ou VTT. ⁽⁴⁾ • Voyages itinérants vers Pâques-en-Provence. • BCMF (ayant terminé, année d'homologation). • BCCF (ayant terminé, année d'homologation). • Paris-Brest-Paris des jeunes. |
|--|---|

Les BRM n'ont pas été pris en compte depuis deux ans, la synthèse de ceux-ci étant faite au 31 octobre de l'année civil par l'ACP. De nombreux clubs participent à ces brevets et s'en trouvent ainsi pénalisés. En accord avec l'ACP, la Fédération prendra en compte les participations de l'année N-1 afin de rétablir un peu d'équité entre les clubs.

Fiche manifestations à 6 points*

- Concentration nationale à label : Concentration des familles.
- « Savoir rouler à vélo » : participation par club aux sessions dans la limite de trois dans l'année.

Fiche manifestations à 5 points*

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • BCN (par carte complète homologuée dans l'année). • BPF (par département, terminé dans l'année et homologué dans l'année). • Randonnées permanentes labellisées de plus de 150 km. ⁽²⁾ • Semaine européenne. • Semaine fédérale. • Séjours et Voyages (catalogue de la Fédération). ⁽³⁾ • Séjour au Centre nature « Quatre vents ». (2 nuits et plus). | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à une journée ou un week-end cyclo organisé pour les féminines par un CoReg ou un CoDep. • Cyclomontagnardes (toutes formules). • Vertes Tout-Terrain. • Brevet d'orientation Route ou VTT. • Manifestation spécifique organisée par les structures ouvertes aux personnes en situation de handicap ou désireuse de se remettre à la bicyclette à la suite d'une maladie. • Participation au Tour cyclotouriste. • Paris-Brest-Paris des jeunes. |
|--|--|

Fiche manifestations à 3 points*

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Brevet des « Quatre Vents ». • Concentrations nationales à label (sauf la Concentration des Familles - 6 points). • Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et audax (inscrits au calendrier national) homologués par leurs délégués. • Randonnées permanentes labellisées de moins de 150 km. ⁽²⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Séjour au Centre nature « Quatre vents ». (1 nuitée) • Organisation par un club d'une rando Gravel selon le règlement fédéral. ⁽⁸⁾ • « Savoir rouler à vélo » : participation par intervenant par club agréé. |
|--|--|

Fiche structures et vie associative à 10 points*

- Participation du club aux assemblées générales : CoReg et CoDep. ⁽⁶⁾
- Club votant pour l'assemblée générale 2022 de leur CoDep, de leur CoReg et celle de la Fédération.

Fiche structures et vie associative à 5 points*

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention de Pré accueil. ⁽⁹⁾ • Stage de formation fédérale, CoReg ou CoDep. | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à une journée et une réunion d'information Sécurité et/ou Santé CoDep ou Coreg. • Stage de formation de dirigeants : bonus de 5 points en plus de ceux d'un stage de formation. |
|---|--|

AUTRES PARTICIPATIONS À LA VIE ASSOCIATIVE OU ORGANISATIONS D'ÉVÉNEMENTS

- Abonnés à la revue « Cyclotourisme » = 10 pts
- Participation au Concours photo = 5 pts
- Participation au Prix photo-littéraire Pierre Roques = 5 pts
- Organisation par un club ⁽⁷⁾ = 10 pts
- Club organisateur d'une Cyclodécouverte gratuite dans le cadre de la Fête du vélo ⁽⁹⁾ = 10 pts

- (1) Si celle-ci n'est pas organisée, elle peut être remplacée par une éliminatoire locale officiellement inscrite au calendrier départemental.
- (2) Pour les randonnées permanentes labellisées (RP), il s'agit de la randonnée complète ou partie de randonnée permanente formée par une ou plusieurs boucles donnant lieu à une homologation ; ne peuvent compter plus d'**une fois au maximum par adhérent pour l'année 2023**, soit la randonnée permanente, soit une seule de ses boucles, homologuées.
- (3) Pour les séjours, ne seront comptabilisées que les personnes justifiant d'une carte de voyage itinérant homologué par le délégué aux Voyages Itinérants.
- (4) Pour les Voyages Itinérants, un même voyage ne peut pas être fractionné en plusieurs parcours aux dates consécutives. Sont exclus du Challenge de France, les voyages itinérants réalisés sur **les parcours** de la Semaine Fédérale ou sur ceux d'une des Concentrations nationales à label (Pâques, Ascension, Pentecôte...).
- (5) Une par département, inscrite au calendrier départemental.
- (6) Pour les assemblées, seules sont recevables les données fournies par les présidents de structures à partir de la liste d'émargement. Il ne sera attribué que **10 points** par club présent.
- (7) À partir du calendrier national de la Fédération, seront attribués 10 pts à chaque club organisant : Première balade, Première randonnée, Brevet d'orientation route ou VTT, Critérium du jeune cyclotouriste, Rencontre inter Écoles françaises de vélo, les brevets fédéraux (voir le Livret d'accueil), Cyclodécouvertes, manifestation spécifique en direction du handicap ou à la remise à la bicyclette après maladie, et 3 points pour une rando Gravel.
- (8) Ne sont pris en compte que les clubs qui ont retourné leur compte rendu au siège fédéral pour le 15 septembre.
- (9) Ne sont pris en compte que les clubs qui ont retourné leur compte rendu au siège fédéral pour le 15 septembre.

*Toutes les fiches, disponibles sur www.ffvelo.fr, dans l'espace fédéral, rubriques « Gestion documentaire »/ Commission Grandes manifestations », sont à transmettre à Jean-Marie ROGEZ challenge-de-france@ffvelo.fr au plus tard le 16 septembre de l'année courante.

RÉCOMPENSES

Trois catégories sont instituées en fonction du nombre d'adhérents au 1^{er} septembre :

1. Catégorie 03 à 35 adhérents	2. Catégorie 36 à 75 adhérents	3. Catégorie + de 75 adhérents
---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme sera attribué aux clubs selon le quotient ci-dessous et en fonction des catégories ci-dessus :

$$\frac{\text{Nombre de points accumulés par les clubs}}{\text{Nombre de licenciés du club}}$$

Trois catégories sont instituées en fonction du nombre d'adhérents au 1^{er} septembre :

1. Lauriers d'or	2. Lauriers d'argent	3. Lauriers de bronze
-------------------------	-----------------------------	------------------------------

Lors de l'assemblée générale du CoReg, le club lauriers d'or de sa catégorie se verra remettre le Challenge de France qu'il conservera jusqu'en septembre de l'année suivante pour le remettre en jeu. Il le retournera à cette date au siège de la Fédération.

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme attribué 3 années consécutives au même club lauriers d'or sera définitivement acquis. Ce dernier sera classé hors concours pendant les 3 années suivantes, mais pourra de nouveau concourir par la suite.

En revanche, les trophées - lauriers d'argent et de bronze - seront attribués définitivement aux clubs récipiendaires.

En cas d'ex æquo seront pris en compte : le club le plus ancien au niveau de l'affiliation, ou le club ayant le plus grand nombre de féminines adhérentes, ou le nombre de participations aux manifestations.

Trophées régionaux

Pour chaque CoReg, un trophée régional unique sera attribué sur la base de ce challenge pour chacune des 3 catégories d'effectifs. Les clubs récompensés au niveau national (or, argent ou bronze) seront classés hors concours et exclus de cette dotation régionale.

Organisateurs

Le numéro fédéral du club étant l'élément principal pris en compte pour l'attribution des points, vérifiez si, sur les cartes de route, il est bien mentionné. Chaque organisateur devra conserver la trace écrite de la participation jusqu'à la proclamation des résultats, afin de pouvoir faciliter une éventuelle vérification par le délégué fédéral. Aucun changement du résultat proclamé ne sera opéré pour des éléments portés à la connaissance de la fédération au delà de la date limite.

Participants

Rappelez-vous votre numéro fédéral de club et prenez l'habitude de le mentionner sur les bulletins d'inscriptions lors des randonnées ou événements et sur toutes vos cartes de route. Présentez votre licence.

Ghislaine Charton

Responsable de la commission
Grandes manifestations et Brevets de tourisme



Jean-Marie Rogez

Délégué fédéral au Challenge de France

